

COUPES DU MONDE FIA KARTING - OK-N ET OK-NJ

RÈGLEMENT SPORTIF

La CIK-FIA organise les Coupes du Monde FIA Karting - OK-N et OK-NJ («la Coupe») qui sont la propriété de la CIK-FIA. Les Coupes couronneront les Pilotes vainqueurs de la Coupe du Monde FIA Karting - OK-N (catégorie Senior) et de la Coupe du Monde FIA Karting - OK-NJ (catégorie Junior). Toutes les parties concernées (FIA, CIK-FIA, ASN, Organismes, Prestataire de services, Concurrents et circuits) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant la Coupe.

Au sens du présent Règlement Sportif, le masculin générique utilisé par souci de concision s'applique au sexe féminin.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du présent Règlement Sportif sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant à la Coupe s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International («le Code»), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting («le Règlement Technique»), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting («les Prescriptions Générales»), les Prescriptions Spécifiques applicables aux Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting («les Prescriptions Spécifiques»), le Règlement Particulier de la Coupe, les Notes de l'Épreuve du Directeur d'Épreuve et le présent Règlement Sportif.

3) Seule la CIK-FIA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Les Coupes du Monde se déroulent en une seule Compétition. Pour toute activité en piste, le circuit sera fermé pour tous les Pilotes et karts de compétition du lundi au mercredi de la semaine au cours de laquelle elles se déroulent.

Dans le cas où une Compétition dûment inscrite au Calendrier Sportif National ou International a lieu le week-end précédent sur le circuit, celui-ci sera fermé pour tous les Pilotes et karts de compétition à partir du jour où la Compétition se termine jusqu'au mercredi de la semaine au cours de laquelle la Compétition FIA Karting se déroule.

5) La Coupe aura le statut de Compétition internationale libre.

6) La Coupe comportera une phase finale, nommée «Finale». La distance de la Finale, à partir du signal de départ jusqu'au drapeau à damier, sera égale au nombre minimum de tours complets nécessaires pour dépasser la distance de 30 km en OK-N et 25 km en OK-NJ. Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée («la Ligne») à la fin du tour pendant lequel cette distance est atteinte. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste.

FIA KARTING WORLD CUPS - OK-N AND OK-NJ

SPORTING REGULATIONS

The CIK-FIA organises the FIA Karting World Cup - OK-N and the FIA Karting World Cup - OK-NJ («the Cup») which are the property of the CIK-FIA. The Cup titles will be awarded to the winners of the FIA Karting World Cup - OK-N (Senior category) and the FIA Karting World Cup - OK-NJ (Junior category). All the parties concerned (FIA, CIK-FIA, ASNs, Organisers, Service provider, Competitors and circuits) undertake to apply and observe the rules governing the Cup.

Under the present Sporting Regulations, terms referring to natural persons are applicable to both genders.

REGULATIONS

1) The final text of these Sporting Regulations shall be the French version which will be used should any dispute arise as to their interpretation. Headings in this document are for ease of reference only and do not form part of these Sporting Regulations.

GENERAL UNDERTAKINGS

2) All Drivers, Competitors and Officials participating in the Cup undertake, on behalf of themselves, their employees and agents, to observe all the provisions of the International Sporting Code («the Code»), the Code of Driving Conduct on Karting Circuits, the Karting Technical Regulations («the Technical Regulations»), the General Prescriptions applicable to the FIA Karting international Competitions and Championships, Cups and Trophies («the General Prescriptions»), the Specific Prescriptions applicable to the FIA Karting Championships, Cups and Trophies («the Specific Prescriptions»), the Supplementary Regulations of the Cup, the Race Director Event Notes and these Sporting Regulations.

3) Only the CIK-FIA is entitled to grant waivers to these Sporting Regulations.

PRINCIPLE AND RUNNING

4) The World Cups are run over one single Competition. For any track activity, the circuit will be closed for all competition karts and Drivers from Monday to Wednesday of the week in which the Cups take place.

If a Competition duly registered on the National or International Sporting Calendar takes place on the circuit the previous weekend, the circuit will be closed for all competition karts and Drivers from the day the Competition ends until Wednesday of the week in which the FIA Karting Competition takes place.

5) The Cup will have the status of full international Competition.

6) The Cup will comprise a final phase named «Final». The distance of the Final, from the starting signal to the chequered flag, will be equal to the minimum number of full laps necessary for reaching the distance of 30 km in OK-N class and 25 km in OK-NJ. The chequered flag will be shown to the leading kart when it crosses the finishing line («the Line») at the end of the lap during which that distance is reached. The Line consists in a single line across the track.

CLASSEMENTS

7) Article 19 des Prescriptions Spécifiques.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

8) Les candidats devront être titulaires de Licences Internationales de Concurrent en cours de validité et des autorisations (visas) nécessaires délivrées par leur ASN affiliée à la FIA.

9) Les candidatures de participation à la Coupe devront être soumises à la CIK-FIA au plus tard le 3 septembre au moyen du formulaire d'engagement disponible sur www.fiakarting.com et doivent être accompagnées des copies de licences des Pilote et Concurrent. Les candidats refusés seront avisés avant le 9 septembre. Le nombre des engagés à la Compétition sera limité à 72 dans chaque catégorie.

10) Les candidatures devront comprendre :

a) une confirmation que le candidat, en son nom et celui de toute personne concernée par sa participation à la Coupe, a lu et compris le Code, les Prescriptions Générales, les Prescriptions Spécifiques, les Annexes, le Règlement Technique et le Règlement Sportif, et s'engage à les observer;

b) les noms, coordonnées et détails du Pilote.

11) Les formulaires d'engagement incomplets ou seulement envoyés par fax ne seront pas pris en considération.

PILOTES ADMIS

12a) Les Pilotes s'engageant à la Coupe en catégorie OK-N [Senior] doivent être titulaires d'une Licence Internationale de Karting de Degré E ou de Degré F, délivrée par leur ASN affiliée à la FIA, en conformité avec les Articles 3.4.2 et 3.4.3 des Licences Internationales de Karting pour Pilotes & du Code de Conduite.

12b) Les Pilotes s'engageant à la Coupe en catégorie OK NJ [Junior] doivent être titulaires d'une Licence Internationale de Karting de Degré G, délivrée par leur ASN affiliée à la FIA, en conformité avec l'Article 3.4.1 des Licences Internationales de Karting pour Pilotes & du Code de Conduite.

13) Les ASN qui organisent un Championnat National dans ces catégories se verront attribuer 3 places pour les Pilotes les mieux classés dans le Championnat au 31 juillet. Les 3 premiers Pilotes de l'African Karting Cup 2025 auront aussi droit à un engagement prioritaire.

Ces places ne pourront pas être cédées à des Pilotes terminant en dehors des 3 premiers.

14) Après cette date, la procédure d'inscription sera ouverte à tous les autres Pilotes, à l'exception des Pilotes dont l' (ou les) inscription(s) au Championnat du Monde OK, Championnat du Monde Junior, Championnat d'Europe OK et/ou Championnat d'Europe FIA Karting Junior de l'année 2025 aura (auront) été validée(s). Les Pilotes ayant participé à une ou deux Compétitions des Championnats d'Europe – OK et Championnat d'Europe FIA Karting Junior sous le statut "Wild Card" ne seront pas concernés par cette restriction.

CLASSIFICATIONS

7) Article 19 of the Specific Prescriptions.

COMPETITORS' APPLICATIONS

8) Applicants must hold valid Competitors' International Licences and the necessary authorisations (visas) issued by their ASNs affiliated to the FIA.

9) Applications to participate in the Cup shall be submitted to the CIK-FIA by 3 September at the latest by means of the entry form available on www.fiakarting.com and must be accompanied by the copies of the licences of the Driver and the Competitor. Unsuccessful applications will be notified before 9 September. The number of entries in the Competition will be limited to 72 in each category.

10) Applications shall include:

a) confirmation that the applicant has read and understood the Code, the General Prescriptions, the Specific Regulations, the Appendices, the Technical Regulations and the Sporting Regulations and agrees, on his own behalf and on behalf of everyone associated with his participation in the Cup, to respect them;

b) the names, contact details and datas of the Driver.

11) Entry forms that are incomplete or that were sent by fax only shall not be taken into consideration.

ELIGIBLE DRIVERS

12a) Drivers entering the Cup in OK N [Senior] category must be holders of a Grade F or Grade E International Karting Licence, issued by their ASN affiliated to the FIA, in compliance with Articles 3.4.2 and 3.4.3 of the International Karting Licences for Drivers & Driving Conduct.

12b) Drivers entering the Cup in OK NJ [Junior] category must be holders of a Grade G International Karting Licence, issued by their ASN affiliated to the FIA, in compliance with Article 3.4.1 of the International Karting Licences for Drivers & Driving Conduct.

13) ASNs that organise National Championships in these categories will be allocated 3 spots for the best-ranked Drivers in the Championship by 31 July. The Top 3 Drivers of the 2025 African Karting Cup will also get a priority entry.

The spots cannot be passed on to Drivers finishing outside the top 3.

14) After this deadline, the entry process will be opened for all other Drivers, with the exception of Drivers whose entry(ies) for the 2025 FIA Karting World Championship - OK, World Championship - Junior, European Championship - OK and/or European Championship - Junior has (have) been validated. Drivers who have taken part in one or two FIA Karting European Championship - OK and/or European Championship - Junior Competitions with "Wild Card" status will be not affected by this restriction.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

15a) La Coupe est réservée aux karts OK-N et OK-NJ, tels que définis par le Règlement Technique.

15b) Les seuls carburateurs autorisés dans chacune des deux catégories, OK-N et OK-NJ, sont les carburateurs à papillon spécifiquement homologués pour la catégorie OK-N selon le Règlement d'Homologation CIK-FIA.

15c) Les modifications suivantes seront possibles durant la Coupe après la publication de la liste des inscrits sur le site internet www.fiakarting.com, au plus tard 10 jours avant le jour des Vérifications Sportives (lundi 23h59) :

- Pour le Concurrent : Un changement d'Équipement (châssis et/ou moteur) sera autorisé une fois.

Seul le Concurrent peut soumettre une demande de changement d'Équipement par courrier électronique à la CIK-FIA ; cette demande doit s'appliquer à tous les Pilotes inscrits par le Concurrent dans la catégorie concernée.

- Pour le Pilote : Un Pilote sera autorisé à changer de Concurrent une fois. Le Pilote (ou représentant légal quand mineur) doit demander ce changement en remplissant le formulaire concerné disponible sur le site web FIA Karting.

- Un Pilote qui a changé de Concurrent ne sera pas autorisé à changer d'Équipement avec le nouveau Concurrent, si ce dernier demande un changement d'Équipement.

- Toute autre modification séparée ne sera pas autorisée.

Le changement de catégorie n'est pas applicable (entre l'OK-N et l'OK-NJ) comme tout passage à la Licence «F» ou «E» dans le courant de l'année sera définitif.

16) Chaque Pilote aura le droit de présenter aux Vérifications Techniques le matériel suivant :

Nombre de châssis :	1
Nombre de moteurs :	2
Trains de pneus « slick » :	*, de la marque prescrite pour la Coupe

Les karts devront être présentés complets (châssis, carrosseries et accessoires montés) avec le moteur.

17) Tout châssis pour lequel des dommages sont constatés lors de la Coupe devra être signalé au Délégué Technique, qui sera le seul Officiel habilité à autoriser ou non le remplacement du châssis accidenté par un châssis non enregistré lors des Vérifications Techniques et qui doit être de la même marque et du même modèle que celui marqué initialement par la CIK-FIA.

18) Tout moteur pour lequel des dommages sont constatés lors de la Coupe devra être signalé au Délégué Technique, qui sera le seul Officiel habilité à autoriser ou non le remplacement du moteur endommagé par un moteur non enregistré lors des Vérifications Techniques et qui doit être de la même marque et du même modèle que celui marqué initialement par la CIK-FIA.

À partir des Essais Libres, chaque Pilote pourra disposer du matériel suivant :

Nombre de châssis :	1 (celui marqué aux Vérifications Techniques)
Nombre de moteurs :	2 (les 2 marqués aux

ELIGIBLE KARTS AND EQUIPMENT

15a) The Cup is reserved for OK-N and OK-NJ karts, as defined in the Technical Regulations.

15b) The only carburetors authorised in each of the two categories, OK-N and OK-NJ, are the butterfly carburetors specifically homologated for the OK-N category in accordance with the CIK-FIA Homologation Regulations.

15c) The following changes during the Cup will be possible after the publication of the entry list on the www.fiakarting.com website, at the latest 10 days before the day of the Sporting Checks (Monday 11.59 p.m.):

- For the Competitor: A change of Equipment (chassis and/or engine) will be allowed once.

Only the Competitor may submit a change of Equipment by email to the CIK-FIA; it must be applicable to all Drivers entered by the Competitor in the category concerned.

- For the Driver: A Driver will be allowed to change Competitors once. The Driver (or legal representative when minor) must request this change by filling in the form concerned available on the FIA Karting website.

- A Driver who has changed Competitors will not be allowed to benefit from a change of Equipment with the new Competitor, should the new Competitor request a change of Equipment.

- Any other separate modifications will not be allowed.

The change of category is not applicable (between OK-N and OK-NJ) as upgrading to a «E» or «F» Licence during the year will be final.

16) Each Driver will be entitled to submit to Scrutineering the following equipment:

Number of chassis:	1
Number of engines:	2
Sets of «slick» tyres:	*, of the prescribed make for the Cup

The karts must be presented in full configuration (assembled chassis + bodywork + extra components) with the engine.

17) Any chassis for which damage is observed during the Cup must be reported to the Technical Delegate, who will be the only Official entitled to allow or refuse the replacement of the damaged chassis by a chassis that was not registered at Scrutineering and that shall be of the same make and model initially marked by the CIK-FIA.

18) Any engine for which damage is observed during the Cup must be reported to the Technical Delegate, who will be the only Official entitled to allow or refuse the replacement of the damaged engine by an engine that was not registered at Scrutineering and that shall be of the same make and model initially marked by the CIK-FIA.

As from Free Practice, each Driver may have the following equipment:

Number of chassis:	1 (the one marked at Scrutineering)
Number of engines:	2 (the 2 marked at

Vérifications Techniques)
* (nombre maximum de pneus)
Trains de pneus «slick» :
Trains de pneus « pluie » : 2 trains de pneus « pluie » neufs pour les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et la phase finale. Le nombre de pneus « pluie » réservés aux Essais Libres et aux Warm-Ups n'est pas limité. 1 train minimum est garanti par le Fournisseur officiel de pneus pour les Essais Libres. Tout Compétiteur souhaitant pouvoir disposer d'un plus grand nombre de trains de pneus « pluie » pour les séances d'Essais Libres est tenu de les commander au préalable auprès du Fournisseur officiel de pneus.

* NOMBRE MAXIMUM DE PNEUS « SLICKS »

a) Le nombre de pneus « slicks » réservés à des Essais Libres Officiels du vendredi et aux Warm-Ups est limité à 2 trains de pneus neufs. **

** Les Pilotes seront autorisés à utiliser un train de pneus usagés non enregistrés pour les Essais Libres 1 uniquement, de la même marque et du même type que ceux fournis par le Fournisseur officiel de pneus.

b) Pouvant être utilisés lors des Essais Qualificatifs, des Manches Qualificatives et Finale :

- 1,5 trains de pneus « slicks » neufs (3 pneus avant et 3 pneus arrière).

c) Distribution :

Lors de la Coupe et conformément au programme, un bon doit être acheté auprès du Fournisseur officiel de pneus. La distribution des pneus se fera dans le Parc d'Assistance et aura lieu par tirage au sort. Les codes-barres correspondant aux pneus attribués à chaque Pilote seront reproduits sur le Passeport Technique du Pilote concerné.

La distribution des pneus « slicks » pour les Essais Libres sera possible le jeudi après-midi selon l'horaire de la Coupe, mais également durant une fenêtre de 30 minutes les vendredi et samedi matin à définir lors de la Coupe par les Commissaires Techniques.

La distribution des pneus « pluie » sera possible aux mêmes horaires que ceux prévus pour la distribution des pneus « slicks », ainsi que durant les warm-up du samedi et du dimanche et en cas d'événements météorologiques soudains.

d) Dépôt:

Les pneus seront stockés sous la responsabilité du Concurrent/Pilote.

19) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société «RAE Systems Inc. (USA)» sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et phase finale pour vérifier que les pneus sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneus ne devra pas dépasser 15 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneus, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite. Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneus ne sont pas en conformité avec le règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder au «Parc d'Assistance Départ» et à la «Pré-Grille» : et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la

Scrutineering)
* (maximum number of tyres)
Sets of «slick» tyres:

Sets of «wet weather» tyres: 2 sets of new «wet weather» tyres for Qualifying Practice, Qualifying Heats and final phase.

The number of «wet weather» tyres reserved for Free Practice and Warm-Ups is not limited. A minimum of 1 set is guaranteed by the Official tyre supplier for the Free Practice sessions.

Any Competitor wishing to have a larger number of «wet weather» sets for the Free Practice sessions shall be obliged to order them from the Official tyre supplier beforehand.

* MAXIMUM NUMBER OF «SLICK» TYRES

a) The number of «slick» tyres reserved for Free Official Practice on Friday, and Warm-Ups is limited to 2 set of new tyres. **

** Drivers will be allowed to utilize a non-registered used set of tyres for Free Practice 1 only, of the same make and type supplied by the Official tyre supplier

b) Reserved for use in Qualifying Practice, Qualifying Heats and Final:

- 1.5 sets of new «slick» tyres (3 front and 3 rear tyres).

c) Distribution:

At the Cup and according to the timetable, a voucher must be acquired from the Official tyre supplier. Tyres will be distributed and allocated by random draw in the Servicing Park. The bar codes corresponding to each Driver will be reproduced on the Technical Passport of the Driver concerned.

«Slick» tyres may be delivered for Free Practice on Thursday afternoon according to the time schedule of the Cup, as well as during a 30-minute window on Friday and Saturday morning, to be defined at the Cup by the Scrutineers.

«Wet weather» tyres may be distributed at the same times as «slick» tires, as well as during the Saturday and Sunday warm-ups and in the case of sudden weather events.

d) Stocking:

Tyres will be stocked under the responsibility of the Competitor/Driver.

19) The measuring device MiniRAE Lite of the company «RAE Systems Inc. (USA)» will be used in Qualifying Practice, Qualifying Heats and final phase to check that the tyres are in conformity with the regulations.

The VOC measurement of the tyres may not exceed 15 ppm (maximum limiting value) under any circumstances.

Note: Pollution of the tyres, e.g. by chain spray, must be avoided since this can result in the limiting value being exceeded.

Should the check establish that one or more tyres are not in conformity with the regulations, the relevant Driver will not be allowed access to the «Start Servicing Park» and to the «Pre-Grid»: consequently no participation in the corresponding part of the

Compétition (Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives ou phase finale). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

20) Fournisseurs officiels de pneus

- Maxxis est le Fournisseur officiel de pneus en OK-N.

Les pneus fournis seront les suivants :

MA01 (MAO) 10x4.50-5 (avant) et MA01 (MAO) 11x7.10-5 (arrière) pour les pneus « slicks », MW11 10x4.50-5 (avant) et MW11 11x6.00-5 (arrière) pour les pneus « pluie ».

Le prix est de 215€ par train de pneus « slicks » et de 215€ par train de pneus « pluie » (taxes incluses).

Coordonnées de Maxxis :

SCHUURMAN BV, M. Speelman Pim,
Griekenweg 16, 5342 PZ OSS, Pays-Bas

- Tél. : +31 412 693 577

- Site : www.schuurmanbv.nl

- Courriel : info@schuurmanbv.com

- LeCont est le Fournisseur officiel de pneus en OK-NJ.

Les pneus fournis seront les suivants :

LOH 10x4.50-5 (avant) et LOH 11x7.10-5 (arrière) pour les pneus « slicks », LWR 10x4.20-5 (avant) et LWR 11x6.00-5 (arrière) pour les pneus « pluie ».

Le prix est de 215€ par train de pneus « slicks » et de 215€ par train de pneus « pluie » (taxes incluses).

Coordonnées de LeCont :

LeCont S.r.l., Via Pineta 8, 38068 ROVERETO (TN), Italie

- Tél. : +39 0464 42 96 02

- Fax : +39 0464 42 90 56

- E mail : export@lecont.com

CARBURANT

21) Règlement de distribution

La FIA a désigné Brava Fuel S.L. (Panta Spain), comme Fournisseur officiel du carburant (Panta KART RON 102) devant être utilisé par chaque Pilote.

Le carburant de marque Brava Fuel S.L. sera fourni par Panta Spain au prix maximum de 5,60 euros le litre (taxes incluses), sur le lieu de la Compétition et sans commande préalable par les Concurrents.

Le camion du Fournisseur officiel de carburant désigné arrivera sur le circuit la veille des premiers Essais Libres (voir horaire). Ce programme est sujet à modifications. Toute modification doit être publiée.

Le Pilote achète des Bons de 25 litres au Fournisseur officiel de carburant. Les Pilotes doivent impérativement remettre un Bon du Fournisseur officiel de carburant pour obtenir la quantité de carburant sollicitée.

L'huile destinée au mélange du carburant 2-temps doit être une de celles publiées sur la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA.

L'essence sera livrée dans des tonnelets de 27 litres, remplis de 25 litres, ceci permettant aux Concurrents de faire leur mélange. Les tonnelets seront livrés capsulés.

Competition (Qualifying Practice, Qualifying Heats or final phase). Protests against this procedure are not admitted. Protests and Appeals in this regard do not have a suspensive effect.

20) Official tyres suppliers

- Maxxis is the Official supplier of the tyres in OK-N.

The tyres supplied will be as follows:

MA01 (MAO) 10x4.50-5 (front) and MA01 (MAO) 11x7.10-5 (rear) for «slick» tyres, MW11 10x4.50-5 (front) and MW11 11x6.00-5 (rear) for «wet weather» tyres.

The price is €215 per set of «slick» tyres and €215 per set of «wet weather» tyres (incl. taxes).

Address of Maxxis:

SCHUURMAN BV, Mr. Speelman Pim,
Griekenweg 16, 5342 PZ OSS, The Netherlands

- Phone: +31 412 693 577

- Web: www.schuurmanbv.nl

- Email: info@schuurmanbv.com

- LeCont is the Official supplier of the tyres in OK-NJ.

The tyres supplied will be as follows:

LOH 10x4.50-5 (front) and LOH 11x7.10-5 (rear) for «slick» tyres, LWR 10x4.20-5 (front) and LWR 11x6.00-5 (rear) for «wet weather» tyres.

The price is €215 per set of «slick» tyres and €215 per set of «wet weather» tyres (incl. taxes).

Address of LeCont:

LeCont S.r.l., Via Pineta 8, 38068 ROVERETO (TN), Italy

- Phone: +39 0464 42 96 02

- Fax: +39 0464 42 90 56

- E mail: export@lecont.com

FUEL

21) Distribution regulations

The FIA has designated Brava Fuel S.L. (Panta Spain), as the Official supplier of fuel (Panta KART RON 102 type) to be used by each Driver.

The fuel of the Brava Fuel S.L. make will be supplied by Panta Spain Fuels at the maximum price of 5.60 euros per litre (incl. taxes), at the venue of the Competition without its being necessary for Competitors to order it previously.

The appointed Official fuel supplier's lorry will arrive at the circuit the day before the first Free Practice (see schedule). This programme is subject to modifications. Any modification shall be published.

The Driver buys 25-litre Vouchers from the Official fuel supplier. Drivers shall hand over a Voucher from the Official fuel supplier in order to obtain the desired fuel quantity.

The lubricant for the 2-stroke fuel mixture must be one of those published on the list of lubricants approved by the CIK-FIA.

The fuel shall be supplied in 27-litre drums, filled with 25 litres; this enables Competitors to prepare their mixture. Drums shall be delivered capped.

Coordonnées de Brava Fuel S.L. (Panta Spain) :
Brava Fuel S.L.
Major de Sarria 120, 17840 SARRIA de TER (GIRONA), Espagne
- Tél. : +34653485909
- Email : info@pantaspain.com

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

22) Article 2.14 des Prescriptions Générales.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

23) La Coupe se composera d'Essais Libres, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et d'une phase finale.

- a) Essais Libres : Article 18 A des Prescriptions Spécifiques.
- b) Essais Qualificatifs : Article 18 B des Prescriptions Spécifiques.
- c) Manches Qualificatives : Article 18 C des Prescriptions Spécifiques.
- d) Phase finale : Article 18 E des Prescriptions Spécifiques.
- e) Classements : Article 19 Cas A des Prescriptions Spécifiques.

GRILLES DE DÉPART

24) Article 2.19 des Prescriptions Générales.

PROCÉDURE DE DÉPART

25) Article 2.20 des Prescriptions Générales.

26) Type de départs : départs lancés pour karts à prise directe tels que définis à l'Article 2.20 des Prescriptions Générales.

27) Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION DES ESSAIS OU D'UNE COURSE

28) S'il devient nécessaire de suspendre la Course ou les Essais à cause de l'encombrement du circuit à la suite d'un accident ou parce qu'à ce moment les conditions atmosphériques ou d'autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, son adjoint) ordonnera qu'un drapeau rouge soit déployé sur la Ligne.

Simultanément, des drapeaux/feux rouges seront déployés à tous les postes de Commissaires de Piste. La décision de suspendre la Course ou les Essais ne pourra être prise que par le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, par son adjoint). Si le signal de cesser de courir est donné :

- a) Pendant les Essais :
Tous les karts réduiront immédiatement leur vitesse et rentreront len-

Address of Brava Fuel S.L. (Panta Spain):
Brava Fuel S.L.
Major de Sarria 120, 17840 SARRIA de TER (GIRONA), Spain
- Phone: +34653485909
- Email: info@pantaspain.com

GENERAL SAFETY

22) Article 2.14 of the General Prescriptions.

RUNNING OF THE COMPETITION

23) The Cup will comprise Free Practice, Qualifying Practice, Qualifying Heats and a final phase.

- a) Free Practice: Article 18 A of the Specific Prescriptions.
- b) Qualifying Practice: Article 18 B of the Specific Prescriptions.
- c) Qualifying Heats: Article 18 C of the Specific Prescriptions.
- d) Final phase: Article 18 E of the Specific Prescriptions.
- e) Classifications: Article 19 Case A of the Specific Prescriptions.

STARTING GRIDS

24) Article 2.19 of the General Prescriptions.

STARTING PROCEDURE

25) Article 2.20 of the General Prescriptions.

26) Type of starts: rolling starts for direct-drive karts, as defined in Article 2.20 of the General Prescriptions.

27) The Stewards may use any video or electronic system likely to help them to take a decision. The Stewards' decisions may supersede those taken by Judges of Fact. Any infringement to the provisions of the Code or of these Sporting Regulations relating to the starting procedure may entail the disqualification of the Driver concerned from the Competition.

SUSPENDING A PRACTICE OR A RACE

28) Should it become necessary to suspend the Practice or Race because the circuit is blocked by an accident or because weather or other conditions make it dangerous to continue, the Race Director (if nominated) or the Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy) shall order a red flag to be shown on the Line.

Simultaneously, red flags/lights will be shown at all marshals' posts provided with these flags. The decision to suspend the race or practice may be taken only by the Race Director (if nominated) or Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy). If the signal to stop racing is given:

- a) During Practice:
All karts shall immediately reduce speed and go back slowly to the

tement au Parc d'Assistance ou à l'endroit indiqué par le Directeur d'Epreuve ou les officiels et tous les karts abandonnés sur la piste en seront enlevés ; les Essais seront relancés à l'appréciation du Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou du Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, de son adjoint).

b) Pendant la Course :

Si un drapeau rouge est déployé pendant une Course, tous les Pilotes doivent réduire immédiatement leur vitesse et être prêts à s'arrêter à tout moment et procéder comme indiqué par le Directeur d'Epreuve ou le Directeur de Course en revenant à la ligne de départ et d'arrivée sur la piste.

Dans le cas d'une procédure de nouveau départ plus de deux tours mais moins de 75% de la distance : Si le juge de fait indique que le carénage avant de plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où la course a été suspendue, une pénalité en temps de 5 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s). Cette pénalité en temps n'est pas susceptible d'appel.

Dans les deux cas suivants :

Aucun mécanicien ou assistance extérieure n'est autorisée avant que le Directeur d'Epreuve/Délégué Technique ne l'autorise.

i) Jusqu'à l'«Aire de Réparation» :

A cet endroit, après autorisation du Directeur d'Epreuve/Délégué Technique, les changements et ajustements sont autorisés, y compris l'introduction du matériel de substitution – à condition d'avoir été placé dans le «Parc d'Assistance Départ» avant le départ initial de la Course ; le ravitaillement est autorisé.

Aucune aide extérieure n'est autorisée à entrer dans le Parc Fermé, à aucun moment de la procédure.

Dans le cas d'une procédure de nouveau départ « plus de deux tours mais moins de 75% de la distance » : Si le juge de fait indique que le carénage avant sur un ou plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où la course a été suspendue, une pénalité en temps de 5 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s). Cette pénalité en temps n'est pas susceptible d'appel.

ii) Sur la piste :

Les Pilotes viendront s'arrêter à l'endroit désigné par le Directeur de Course lors du Briefing.

Si l'autorisation est donnée, les pièces de rechange ou les châssis complets « secondaires » peuvent être amenés sur la piste par la porte d'entrée officielle du Parc d'Assistance, ou par la zone désignée par le Directeur d'Epreuve par une autre voie (par exemple, par les barrières, les portes de sortie, etc.)

Le matériel passé doit être remis au mécanicien officiel désigné par le Pilote en question. Aucune aide extérieure n'est autorisée à entrer dans le Parc Fermé à aucun moment de la procédure.

Le Directeur d'Epreuve annoncera une heure de redémarrage (normalement + 15 min) et tous les mécaniciens/Pilotes doivent avoir terminé tout travail sur le kart et avoir le kart prêt au sol à leur position sur la grille, prêt à courir lorsque l'heure de départ à 5 min de la course est annoncée. Si le kart n'est pas prêt à courir, le kart ou le Pilote ne pourra pas reprendre la course.

N.B. Cela signifie que dans des conditions normales, il n'est pas nécessaire d'amener un deuxième châssis dans le Parc Fermé en cas de drapeau rouge. Les délais pour effectuer les réparations/remplacements doivent être strictement respectés.

Servicing Park or where indicated by the Race Director or the Officials, and all karts abandoned on the track shall be removed; Practice will be resumed at the discretion of the Race Director (if nominated) or Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy).

b) During the Race:

Should a Red Flag be shown during a Race, all Drivers must immediately reduce their speed, and be prepared to stop if need be at any time and proceed as directed by the Race Director or the Clerk of the Course by returning to the start-finish line on track.

In case of restart procedure more than 2 laps but less than 75% of the race distance: If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds will be imposed automatically on the Driver(s) concerned. This time penalty is not susceptible to appeal.

In both the following cases:

No mechanics or outside assistance is allowed until directed by the Race Director/Technical Delegate.

i) To the «Repair Area»:

At this point, after receiving the authorization of the Race Director/Technical Delegate, changes and adjustments are allowed including the introduction of replacement equipment – provided that was placed within «Start Servicing Park» prior to the original race start, refuelling is allowed.

No outside help is allowed to enter the Parc Fermé at any time during the procedure.

In case of restart procedure «more than 2 laps but less than 75% of the race distance»: If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds will be imposed automatically on the Driver(s) concerned. This time penalty is not susceptible to appeal.

ii) On the track:

Drivers will stop at the place designated by the Race Director during the Briefing.

Once permission is given, spare parts or a complete "second" chassis may be brought onto the track via the official Servicing Park entrance gate or via the area designated by the Race Director (e.g. through gates, exit doors, etc.)

The material being passed must be handed to the official mechanic designated by the Driver in question. No outside help is allowed to enter the Parc Fermé at any time during the procedure.

The Race Director will announce a restart time (normally +15 min) and all mechanics/Drivers must have completed any work on the kart and have the kart on the ground in their grid position ready to race when the 5 min to race start time is announced.

Failure to be ready to race means that kart or Driver cannot restart the race.

N.B. This means that under normal conditions, it is not necessary to bring a second chassis into Parc Fermé in case of a red flag. Any timings for having repairs/replacements carried out must be strictly adhered to.

CAS B - PLUS DE 2 TOURS MAIS MOINS DE 75 % DE LA DISTANCE PREVUE POUR LA COURSE (arrondi au nombre entier supérieur de tours)

Si la Course peut être reprise (à l'appréciation du Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou du Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, de son adjoint)), l'Article 2.22 des Prescriptions Générales s'appliquera. La grille avec « file unique » sera déterminée par l'ordre d'arrivée du tour précédant celui au cours duquel la Course a été arrêtée.

Seuls les karts ayant franchi la ligne d'arrivée durant le tour précédant la présentation du drapeau rouge ainsi que les karts se trouvant dans l'Aire de Réparation au moment où la Course a été arrêtée par le drapeau rouge pourront prendre un nouveau départ.

Si le Juge de Fait constate que le carénage avant d'un ou plusieurs karts n'était plus dans la position correcte au moment de la suspension de la Course, une pénalité en temps de 5 secondes sera, dans tous les cas, infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s), qui sera prise en compte pour déterminer la grille de départ avec « file unique » en cas de reprise de la Course (voir Article 2.22).

Même les karts se trouvant dans la zone de réparation au moment où la Course a été arrêtée par le drapeau rouge seront autorisés à prendre le nouveau départ.

Aucune intervention sur le kart n'est autorisée sur la piste, à l'exception de la remise en place du carénage avant dans sa position correcte, après que le Juge de Fait/les Commissaires Techniques ont vérifié la position des carénages avant et que l'autorisation a été donnée de le faire.

Si un kart a besoin d'être réparé, il sera emmené dans la zone de réparation, où les travaux ne pourront être effectués qu'avec les outils que le mécanicien du Pilote aura introduits dans le Parc d'Assistance au Départ.

Dans tous les cas, aucune pièce de rechange, quelle qu'elle soit, ni aucun châssis secondaire complet ne sont autorisés.

Le Directeur d'Epreuve annoncera une heure de reprise (normalement + 15 min) et tous les mécaniciens/Pilotes devront avoir terminé tout travail sur le kart qui devra reposer sur le sol dans la voie des stands ou à l'endroit indiqué par le Directeur d'Epreuve, prêt à courir, lorsque l'heure de départ à 5 min de la Course sera annoncée.

Si le kart n'est pas prêt à courir, le kart ou le Pilote ne pourra pas reprendre la Course.

A l'appréciation d'un officiel de la FIA, un kart pourra ne pas être autorisé à prendre le nouveau départ pour des raisons de sécurité.

CAS C – 75 % OU PLUS DE LA DISTANCE PREVUE POUR LA COURSE (arrondi au nombre entier supérieur de tours)

La Course sera considérée comme terminée – le classement de la Course sera le classement au terme du tour précédant celui au cours duquel le signal d'arrêt de la Course aura été donné.

REPRISE D'UNE COURSE

29) Article 2.22 des Prescriptions Générales.

ARRIVÉE

30) Article 2.23 des Prescriptions Générales.

PARC FERMÉ

31) Article 2.13 des Prescriptions Générales.

CASE B - MORE THAN 2 LAPS BUT LESS THAN 75% OF THE RACE DISTANCE (Rounded up to the nearest higher whole number of laps)

If the Race can be resumed (at the discretion of the Race Director (if nominated) or the Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy)), Article 2.22 of the General Prescriptions will apply. The single file grid will be determined by the finishing order of the lap prior to that during which the Race was stopped.

Only karts having crossed the finish line during the lap preceding the red flag presentation as well as karts in the Repair Area at the time when the Race was stopped by the Red flag, will be allowed to take the restart.

If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the Race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds will be imposed automatically on the Driver(s) concerned, which will be taken into account to determine the single file starting grid should the Race be resumed (see Article 2.22).

Even karts in the Repair Area at the time when the Race was stopped by the Red flag, will be allowed to take the restart.

No works on the kart are allowed on the track, with the exception of resetting the front fairing to its correct position, after the Judge of Facts/Scrutineers have checked the position of the front fairings and once permission is given to do so.

If any kart needs repair, the kart will be taken to the repair area, where works can be carried out only with the tools that the Driver's mechanic had introduced in the Start Servicing Park.

In any case, no spare parts of any kind or complete second chassis are allowed.

The Race Director will announce a restart time (normally + 15 min) and all mechanics/Drivers must have completed any work on the kart and have the kart ready on the ground in the pit lane or where indicated by the Race Director, ready to race, when the 5 min to Race start time is announced.

Failure to be ready to race means that kart/Driver cannot restart the Race.

At the discretion of an FIA Official, a kart will not be allowed to take part to the restart for safety reasons.

CASE C - 75% OR MORE OF THE DISTANCE OF THE RACE (Rounded up to the nearest higher whole number of laps)

The race will be called complete – the classification of the Race will be the classification at the end of the lap prior to that during which the signal to stop the Race was given.

RESUMING A RACE

29) Article 2.22 of the General Prescriptions.

FINISH

30) Article 2.23 of the General Prescriptions.

PARC FERMÉ

31) Article 2.13 of the General Prescriptions.

INCIDENTS

32) Article 2.24 des Prescriptions Générales.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

33) Les droits d'engagement devront être payés par le Concurrent et le bulletin d'engagement retourné dûment signé par toutes les parties concernées.

La CIK-FIA devra être en possession des droits d'engagement sur le compte de la FIA France au plus tard à la date de clôture finale des engagements, fixée au 3 septembre.

Pour toute demande d'engagement soumise avant le 27 août, 23h59 (heure suisse), le droit d'engagement par Pilote pour la Coupe s'élèvera à 730 euros* (dont 150 euros seront versés à chaque Organisateur).

Pour toute demande d'engagement soumise entre le 28 août et le 3 septembre, le droit d'engagement par Pilote sera porté à 1090 euros (dont 150 euros seront versés à chaque Organisateur).

*Les droits d'engagement qui arrivent sur le compte de la FIA France après le 3 septembre seront automatiquement facturés au tarif majoré (1090 euros).

INCIDENTS

32) Article 2.24 of the General Prescriptions.

ENTRY FEES AND PRIZE FUND

33) Entry fees must be paid by the Competitor and the entry form sent, duly signed by all parties concerned.

The CIK-FIA must have received entry fees in the FIA France account at the latest on the final closing date of entries, set at 3 September.

For any entry application submitted prior to 27 August at 11.59 p.m. (Swiss time), the entry fee per Driver for the Cup will be 730 euros* (150 euros of which will be paid to each Organiser).

For any entry application submitted between 28 August and 3 September, the entry fee per Driver will be increased to 1,090 euros (150 euros of which will be paid to each Organiser).

*Entry fees reaching the FIA France account after 3 September will be automatically invoiced at the increased fee (1,090 euros).